

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que le **Règlement de contrôle intérimaire numéro 229-3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 229 - Mont Rigaud** est entré en vigueur le 6 octobre 2020 suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 19^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt (2020).



GUY-LIN-BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier